



Commune de Bora Bora  
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération  
N°2025.00068 du 25 avril 2025

**Portant inscriptions et virement de crédits en dépenses et en recettes en section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Principal pour l'exercice 2025 (DM1)**

Le 25 avril 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,

**Présent(e)(s)** : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Teta PENEHATA (Maire délégué d'Anau), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Fifi DANY née REUPENA, Mme Miriama TETOFOA née TUHIRO, M. Raimanutea TINORUA, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOVA, M. Kidjohn TIORI, Mme Marie-France TIHOPU, Mme Imelda DROLLET née PEU, M. Tinirau ROIHAU, M. Tinorua TETUANUITEFARERII, M. Philippe TAUAROA, M. Yves TAI YU SING, M. Taiiau TERAATEPO

**Procurator(s)** : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA, Mme Marie France HAOATAI née PITO donne pouvoir à M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Taihau MATAIHAU donne pouvoir à M. Gaston TONG SANG (Maire), Nina MAURIN née VAHIMARAE donne pouvoir à Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), Mme Stacy BONET donne pouvoir à Mme Marie-France TIHOPU, Mme Graziella POULIN née TAUAROA donne pouvoir à M. Luis TAUAROA (9ème adjoint)

**Absent(e)(s) excuse(e)(s)** :

**Absent(e)(s)** :

M. Raimanutea TINORUA a été nommé secrétaire de séance.

**Date de convocation** : 17 avril 2025

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

*Il est proposé de nouvelles inscriptions et virements de crédits en dépenses, en section de Fonctionnement et d'investissement du Budget Principal pour l'année 2025.*

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- VU le Budget Principal de l'exercice 2025 ;
- VU l'exposé du maire,

Dans sa séance du 25 avril 2025,

## ADOPTE

**Article 1 :** De nouvelles inscriptions et des virements de crédits sont effectués en section de Fonctionnement en Dépenses, dans le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2025 et mentionnés dans le tableau suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations Réelles	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
<b>(comptes budgétaires)</b>							
011-60628-autres fournitures non stockées	-10 503 790				011	DEP	-11 977 966
011-6288-autres prestataires extérieurs	-1 474 176				65	DEP	4 243 220
66111-020-Intérêts des emprunts		6 260 570			66	DEP	6 260 570
66541-020-Contribution au SPCPF		4 243 220					
<b>Sous-Total Opérations Réelles SF</b>	<b>-11 977 966</b>	<b>10 503 790</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
Opérations d'Ordre	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
<b>(comptes budgétaires)</b>							
042-6811-dotations aux amortissements		1 474 176			042	DEP	1 474 176
<b>Sous-Total Opérations d'Ordre SF</b>	<b>0</b>	<b>1 474 176</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>Total Opér. Réelles + Opér. Ordre SF</b>	<b>-11 977 966</b>	<b>11 977 966</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
en + ou en -	0		0				0

**Article 2 :** De nouvelles inscriptions et des virements de crédits sont effectués en section d'Investissement en Dépenses et en Recettes, dans le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2025 et mentionnés dans le tableau suivant :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations Réelles	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
<b>(comptes budgétaires)</b>							
1641-020-capital AFL		11 691 977			16	DEP	11 691 977
2313-811-202517-Exploitation de la nappe du motu Tevairoa - tronc	-10 217 801				23	DEP	-10 217 801
<b>Sous-Total Opérations Réelles SI</b>	<b>-10 217 801</b>	<b>11 691 977</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
Opérations d'Ordre	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
<b>(comptes budgétaires)</b>							
040-281757-matériel et outillage de voirie				1 474 176	040	REC	1 474 176
<b>Sous-Total Opérations d'Ordre SI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 474 176</b>			
<b>Total Opér. Réelles + Opér. Ordre SI</b>	<b>-10 217 801</b>	<b>11 691 977</b>	<b>0</b>	<b>1 474 176</b>			
en + ou en -		1 474 176		1 474 176			0

**Article 3 :** Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 29 avril 2025,  
Ont signé l'ensemble des 25 membres présents à la séance.

**Extrait certifié conforme au registre des délibérations**  
**Le Maire de la Commune de Bora Bora**



RÉSULTATS DU VOTE :
VOTANTS : 33
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PROCURATION : 8

Acte rendu exécutoire après publication le :

29/04/2025

et envoi en subdivision administrative des Iles Sous le Vent le :

.....  
Le Maire

